

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande et s'inscrire en formation.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société MyES FRANCE et de son client dans le cadre de la vente de toutes les actions de formation à l'anglais qu'elle propose ainsi que la vente de certifications à l'anglais.

Toute acceptation du devis implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. EXECUTION DU CONTRAT.

Toutes les obligations découlant des présentes conditions générales de vente seront valables dès la conclusion du contrat de vente. Toutefois, la réalisation des prestations de la part du Prestataire de Services est subordonnée au paiement de celles-ci, comme indiqué successivement à l'art. 4 et dans le respect du principe de résolution pour inexécution. Le Prestataire de Services ne saurait être lié à d'autres obligations que celles préalablement acceptées par écrit.

3. FRAIS D'INSCRIPTION ET MONTANT DE LA FORMATION.

Le montant des frais d'inscription fixes indiqués dans les Conditions Spécifiques du contrat comprend les frais administratifs d'inscription et d'insertion dans le programme de formation ; le montant de la formation, variable selon le type de parcours choisi, est défini dans les Conditions Spécifiques du contrat et pourra être réglé en un paiement unique ou échelonné.

4. SERVICES ET PAIEMENT.

Le strict respect des termes relatifs au paiement indiqués dans les Conditions Spécifiques du contrat au titre du montant de la formation donne droit au stagiaire, dans ce cas le Client, d'accéder au centre de formation indiqué dans les Conditions Spécifiques du contrat. Cet accès a comme finalité exclusive l'atteinte du nombre d'heures d'apprentissage indiqué dans les Conditions Spécifiques du contrat au terme d'une durée elle-aussi spécifiée dans ces mêmes conditions, et détaillée dans les Conditions Spécifiques du contrat de vente. Le Prestataire de services ne saurait être tenu à obligation de résultat quant à l'atteinte des résultats pédagogiques mais doit mettre à disposition tous les moyens pour y parvenir.

4.1. Le stagiaire, dans ce cas le Client, pourra en particulier :

- a) fréquenter, en ayant réservé préalablement, toutes les leçons de groupe (« Lessons ») spécifiques à sa formation, selon le programme présenté au sein du centre de formation ;
- b) participer, toujours sur réservation, à des sessions de « focus activities » au sein du centre de formation selon le programme et les horaires prédéfinis
- c) accéder aux activités digitales sur le site <https://login.myes.school/my/login> à l'aide de l'identifiant et du mot de passe délivrés lors de l'inscription.

4.2. L'éventuelle absence de fréquentation, totale ou partielle, de la formation, ou plus précisément la non-utilisation, totale ou partielle, d'un ou plusieurs services énumérés à l'art. 4.1, n'exonèrent pas le client de l'obligation de paiement, selon les termes et modalités négociés, de l'ensemble des frais indiqués dans les Conditions Spécifiques du contrat. Dans le cas où une activité prévue ne pourrait être suivie par le Client et pour quelque raison que ce soit, cette activité devra être considérée faite, à part, si le Client envoie une requête écrite et motivée du report de l'activité dans les 24 heures précédant le jour de la formation. L'annulation de l'activité n'a pas d'impact sur la durée contractuelle comme spécifié dans les Conditions Spécifiques du contrat de vente.

4.3. Dans le cas où le Client aurait choisi en accord avec le Prestataire de Services une forme de paiement échelonnée, l'absence éventuelle ou le retard de paiement, même d'une seule mensualité, donnera droit, sauf autre loi applicable, au Prestataire de Services, de suspendre tous les services sus mentionnés, jusqu'au règlement des sommes dues, la Durée du contrat restant inchangée. Tout paiement par prélèvement SEPA refusé se verra facturer d'un montant de 14€HT pour frais de gestion de prélèvement rejeté.

4.4 Toutes heures de formation initialement prévues et non-effectuées resteront à la charge du Client. Une facture au prorata sera transmise au Client en fin de formation dans le cas où des heures de formation n'auraient pas été effectuées.

5. DURÉE.

La Formation aura la durée indiquée dans les Conditions Spécifiques du contrat et entrera en vigueur à la date indiquée dans la partie "Début de la Formation" du contrat.

5.1. Une période gratuite d'extension de la Formation pourra être prévue si elle est indiquée dans l'intitulé EXTENSION ou NOTES. Elle correspond alors à une prolongation gratuite en cas de non atteinte de l'objectif et ce à la discrétion du Prestataire de services.

6. DROIT DE RÉTRACTATION.

Le client bénéficie en vertu de l'article L 6353-5 du code du travail d'un délai de rétractation de 10 jours ouvrés moyennant envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à MYES LYON S.A.S 42 cours de la liberté 69003 Lyon.

6.1 Dans le cas où la rétractation serait exercée au-delà du délai de 10 jours ouvrés à compter de la date de souscription au contrat, le Client s'engage à s'acquitter de la somme indiquée dans les Conditions Spécifiques de son contrat, selon les modalités précisées dans les Conditions Spécifiques de son contrat.

6.2 En cas de nécessité, de motifs graves, d'interruption du projet de formation, le Client pourra uniquement, après communication écrite auprès du centre MYES dans lequel il s'est inscrit, faire bénéficier sa formation à un autre participant qui pourra bénéficier du projet de formation ou de la partie qui n'aura pas encore été suivie par le Client, avant la fin et non au-delà de la date définie comme terme de la formation (art. 5). Le remplacement s'effectuera dès réception de la communication écrite de la part du Client du nom du nouveau stagiaire et de la signature d'un avenant pour la reprise des obligations notamment de paiement.

6.3 Dans le cas où le client n'exercerait pas son droit de remplacement, ou ne profiterait pas des services mis à sa disposition par MYES avant la fin du projet de formation défini dans les Conditions Spécifiques du contrat, le Client devra quoiqu'il en soit s'acquitter du montant total du projet de formation indiqué dans les Conditions Spécifiques du contrat, sauf en cas de force majeure, en telle situation il ne sera tenu qu'à hauteur des prestations réellement dispensées.

7. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ.

Dans le respect de la Réglementation européenne 679/2016 (Réglementation Générale sur la Protection des Données), le Titulaire du traitement est le centre MyES dans lequel s'inscrit le Client. La note d'information sur le traitement des données à caractère personnel jointe au contrat de vente illustre les finalités et les modalités du traitement, et définit les droits de l'intéressé, conformément à l'art. 13 de la réglementation précitée. Les données personnelles du Client sont traitées par le centre MyES dans lequel s'inscrit le Client pour la gestion du rapport contractuel dans le respect de la loi et pour l'exécution des obligations prévues dans les Conditions Générales du contrat. Les données personnelles sont traitées de manière électronique, par consultation et par comparaison selon les critères prédéfinis par le personnel du centre MyES dans lequel s'inscrit le Client, chargé spécifiquement des

traitements strictement nécessaires et liés au déroulement d'activités pédagogiques et à l'exécution du contrat de vente, et éventuellement par des sociétés tierces désignées responsables du traitement. En relation avec les finalités susmentionnées, le traitement des données personnelles est effectué par récolte des numéros téléphoniques et télématiques lors de l'inscription sur support magnétique ou papier.

À tout moment le Client peut exercer ses droits comme indiqués dans l'art. 7 de la Réglementation européenne 679/2016. Pour l'exercice de ces droits, le Client peut s'adresser au centre MyES dans lequel il s'est inscrit, en sa fonction de Titulaire du traitement. La note d'information complète est remise au Client avec la copie du contrat de vente.

8. VALIDITÉ DU CONTRAT.

L'éventuelle invalidité d'une ou plusieurs des clauses énoncées dans les présentes Conditions Générales n'entraînera pas l'invalidité des autres, étant commune l'intention des parties de maintenir le rapport commercial établies entre elles.

9. JURIDICTION COMPÉTENTE.

La juridiction compétente pour la résolution d'éventuelles controverses est celle de résidence ou du domicile du client.